

PROCES VERBAL N°17

CONSEIL MUNICIPAL DE CONDEZAYGUES 30 SEPTEMBRE 2025

Conseillers présents : Marielle Fauquet, Christelle Fauverte, Daniel Allaoua, Christelle Meleiro, Cyril Dauriac, Luc Detrain, Éric Grasset, Christian Laporte et Viviane Bonnifon.

Conseillers excusés : Aurore Combe, Jean-Luc Durou, Bernadette Leveur, Muriel Lopes et Malika Maiouf

Procurations :

- Aurore Combe à Cyril Dauriac
- Jean-Luc Durou à Christian Laporte
- Bernadette Leveur à Éric Grasset
- Muriel Lopes à Viviane Bonnifon

Secrétaire de séance : Viviane Bonnifon.

Présence de Mme Stéphanie Tersou, notre Secrétaire de Mairie.

Début de séance : 20h 31.

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Validation du procès-verbal N°16 du Conseil Municipal du 8 Avril 2025 à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

2. FUMEL VALLEE DU LOT : PRESENTATION DU RAPPORT 2024 DES SERVICES :

Ce rapport est consultable en Mairie et a été envoyé dans les pièces jointes des convocations.

Pour rappel, Fumel Vallée du Lot est une communauté de communes comprenant :

- 27 communes et 24 553 habitants.
- 130 agents.
- 27 380 millions de budget (Fonctionnement et Investissement)

Effectifs des services :

- Communication/marketing : 2 agents- 2 ETP.
- Comptabilité/Finances : 5 agents- 5 ETP.
- Cellule Commande Publique : 2 agents- 1,5 ETP.
- Assemblées et Secrétariat Général : 3 agents- 2,5 ETP.
- Ressources Humaines : 4 agents.
- Réseau informatique et Téléphonie : 1 agent.
- Travaux/Voirie : 1 responsable, 2 coordonnateurs et 16 agents.
- Gestion Patrimoniale : 3 agents.
- Espaces verts : 2 agents.
- Crèches/Relais Pte Enfance/ Maison des 1000 bulles : 28 agents.
- ALSH (accueil de loisirs sans hébergements) : 15 agents.
- Sport/CISPD/Centres Aquatiques : 2,5 agents.

Santé : 6 agents.

- Action Culturelle et Patrimoine : 2 agents-1,5 ETP.
- Ecole des Arts : 14 agents- 7,42 ETP et 21 disciplines.
- Sauveterre Musée de la Préhistoire : 2 agents, 1 saisonnier, 1 conservateur bénévole.
- Développement Economique : 2 agents ETP.
- Aménagement du Territoire/Urbanisme : 2 agents + 2,5 DGS.
- Office du Tourisme Vallée du Lot : 7 agents.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

3. FUMEL VALLEE DU LOT : PRESENTATION DU RAPPORT 2024 DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS :

Ce rapport est consultable en Mairie.

Le service Environnement emploie 32 personnes.

Depuis 2024, nous sommes passés à la Redevance Incitative (OMR).

Nous payons désormais au nombre d'ouvertures des colonnes.

OMR : 102 points de tri, 162 colonnes

En 2024, la régie a collecté 2299,94 tonnes d'OMR, soit 94kg/hab/an. Cela représente 97kg/hab/an de moins qu'en 2023 soit une baisse de 51%.

Le coût de l'enfouissement des OMR en 2024 est facturé 209,77€TTC/Tonne par ValOrizon soit 24,70€/T de plus qu'en 2023 et 106,72€/T de plus qu'en 2020.

TRI SELECTIF : Emballage, Papier, Verre et Carton.

Emballages : 184 colonnes, Papiers : 115 colonnes, Verre : 115 colonnes et Cartons : 50 colonnes

En 2024, la régie a collecté :

- 1374,06 T d'EMR, soit 56 kg/hab/an
- 986,68 T de verre, soit 40,2 kg/hab/an
- 371,29 T de papier, soit 15,1 kg/hab/an
- 163,20 T de carton, soit 7 kg/hab/an.

Au total :

- 4 241 tonnes collectées en point de tri (ordures ménagères, emballages, papiers, verre et carton)
- 678 tonnes collectées chez les professionnels (ordures ménagères, emballages, papiers, verre et carton)
- 7 753 tonnes collectées en déchetterie
- 276 tonnes collectées par la brigade verte et chez les personnes isolées.
- Tonnage total des déchets collectés sur le territoire de Fumel Vallée du Lot en 2024 : 14 900 tonnes, soit 606,8kg/hab/an.
- 1 830 tonnes en collectes spécifiques Branchages
- 122 tonnes collectées des encombrants sur rdv.

Tonnage total des déchets collectés sur le territoire de Fumel Vallée du Lot en 2024 : 14 900 tonnes, soit 606,8kg/hab/an.

76 % des matières collectées sont valorisées.

En 2024, 987 composteurs de jardin ont été vendus.

Le geste de tri des usagers s'est encore bien amélioré en 2024. Cela représente pour les emballages : 24kg/hab/an de plus qu'en 2023 soit une hausse de 76%.
 Recettes : 4 696 055 € et Dépenses : 3 904 901 €.

RECETTES	4 696 055,00 €	DÉPENSES	3 904 901,00 €
TEOM	3 704 607,00 €	PERSONNEL	1 455 566,00 €
SOUTIENS	353 141,00 €	Traitement des Matières	1 486 670,00 €
MATERIAUX	170 498,00 €	MATERIEL ROULANT	112 795,00 €
REDEVANCE SPECIALE	101 600,00 €	CARBURANT	258 074,00 €
LOCATION DE BENNES	8 207,00 €	AUTRES	591 796,00 €
VENTE DE COMPOSTEURS	12 530,00 €		
AUTRES	345 472,00 €		

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

4. FUMEL VALLEE DU LOT : PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES :

Ce rapport est consultable en Mairie.

La Chambre Régionale des Comptes a effectué un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes pour les exercices 2019 à 2024.

Ce rapport a été présenté en conseil communautaire le 10 Avril 2025 et a été transmis à l'ensemble des communes membres pour être présenté en conseil municipal.

Voici quelques éléments retenus :

- Un territoire avec des fragilités socio-économiques que la communauté de communes tente de corriger en exerçant ses compétences,
- Une situation financière satisfaisante dont la gestion pourrait être améliorée,
- Une gestion des ressources humaines qui présente quelques irrégularités à corriger,
- Le contrôle de la gestion de la crèche externalisée de Cazideroque est inexistant,
- 12 recommandations ont été notifiées.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

5. SYNDICAT DES EAUX : PRESENTATION DU RAPPORT 2024 SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DES SERVICES :

Ce rapport est consultable en Mairie.

11 000 branchements dont 466 sur Condezaygues,
 29 302 mètres linéaires sur la commune de Condezaygues.
 37 727 m³ consommés en 2024 (54 695 m³ en 2023).
 7 fuites sur la commune de Condezaygues.

La qualité de l'eau selon les différentes sources est notifiée dans ce rapport.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

6. SUBVENTION ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS : FETE DE LA MUSIQUE 2025 :

Comme habituellement, c'est l'association Culture et Loisirs qui a fait l'avance des cachets des artistes pour la Fête de la Musique pour un montant de 822,74 €. Il est proposé de rembourser cette somme sous forme de subvention.

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

Pour information, l'organisation de la Fête de la Musique 2025 a coûté à la Commune la somme de 2805.12€

- Sonorisation : 1 087.19€
- SACEM : 167.93€
- Groupes : 1 500.00€

7. SUBVENTION ASSOCIATION FUMEL-BURGHAUSEN : REMBOURSEMENT REPAS :

Dans le cadre des festivités célébrant les 50 ans du jumelage avec la ville de Burghausen un repas a été organisé à la salle des Fêtes de Condezaygues, le dimanche 29 juin 2025. Les repas des artistes, animant la soirée, et ceux des invités de la Commune devant être réglés le soir même, l'association « Agglomération Fumel-Burghausen » a proposé de faire l'avance pour un montant de 420 € (15 repas à 28€).

Il est proposé de rembourser cette somme sous forme de subvention.

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

Pour information, l'organisation des festivités du jubilé du jumelage a coûté à la Commune la somme de 3 347.13€

Frais	Montants
Subvention exceptionnelle Jumelage	540,00 €
Subvention voyage scolaire (Bus Collège)	75,00 €
Subvention Image et Son (Expo Jumelage)	300,00 €
Animation repas (Artiste 1)	900,00 €
Animation repas (Artiste 2)	400,00 €
Apéritif repas	193,44 €
Repas des artistes et conseillers	420,00 €
Cadeaux	518,69 €
TOTAL	3 347,13 €

8. LOCATION SALLE DU VIEUX CHENE : ACTIVITE YOGA.

Mme Fatoux-Roussel souhaite reprendre ses cours de yoga dans la salle du Vieux Chêne pour l'année 2025-2026 (2 séances le mardi).

Il est proposé de renouveler la convention au même tarif soit 200€.

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

9. APPEL A LA LIBERATION DU JOURNALISTE LOT-ET-GARONNAIS CHRISTOPHE GLEIZES :

Ce journaliste sportif a été condamné par le Tribunal de Tizi Ouzou en Algérie, le Dimanche 29 Juin 2025 à 7 ans de prison ferme pour « l'apologie du terrorisme » et « possession de publications dans un but de propagande nuisant à l'intérêt national ».

Or, loin de tout activisme terroriste, c'est pour un article sur le football, missionné par So Foot, qu'il s'est retrouvé en Algérie en mai 2024 afin de réaliser un reportage sur le club « la Jeunesse Sportive de Kabylie » (JSK), Cela fait plus d'un an qu'il est retenu en Algérie, depuis son arrestation le 28 mai 2024.

Motion spéciale afin de réclamer sa libération, adoptée à l'unanimité des Conseillers présents et représentés.

10. DEFENSE DE LA CHASSE REGIONALE A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE ET CULTURELLE DE LA PALOMBE AUX PANTES DANS LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE :

La Commission européenne a ouvert une procédure contentieuse à l'encontre de la France concernant la chasse de la palombe aux pantes en palombière.

Alors que cette chasse est pratiquée dans les 5 départements du Gers, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées Atlantiques, l'ADM 47 sollicite notre soutien afin de voter une motion pour sa préservation.

Motion de soutien adoptée avec 11 pour et 2 abstentions (Luc Detrain et Daniel Allaoua)

11. ADHESION AUX DISPOSITIFS DE MEDIATIONS MIS EN ŒUVRE PAR LE CDG :

Le CDG 47 s'est associé au CDG 33 pour proposer une nouvelle prestation de service : la Médiation. Cela couvre 3 dispositifs :

- la médiation préalable obligatoire (MPO),
- la médiation à l'initiative des parties,
- la médiation à l'initiative du juge.

De manière générale la médiation est un outil à disposition des employeurs territoriaux pour la résolution des conflits avec les agents publics et, notamment, pour la gestion des conflits dans le domaine des ressources humaines. Ce mode de résolution des litiges présente de nombreux avantages par rapport à une procédure contentieuse classique. Il offre notamment la perspective d'un règlement rapide et convenu du litige par l'accord qui peut intervenir entre les parties. Par le dialogue qu'il instaure, ou restaure, entre l'employeur territorial et l'agent, il se révèle être de plus un bon levier managérial.

La conduite des médiations sera assurée par des agents du CDG 33 formés et opérationnels, qui garantissent le respect des grands principes de la médiation (indépendance, neutralité, impartialité, confidentialité), mais le CDG 47 restera l'interlocuteur principal des collectivités.

L'adhésion en elle-même, n'occasionne aucun frais ; seule la saisine du médiateur donne lieu à contribution financière. (150€ pour l'étude du dossier puis 50€/heure)

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

12. ASSURANCE « SANTÉ » : DETERMINATION DU MODE DE PARTICIPATION ET DE SON MONTANT :

En matière de Protection Sociale Complémentaire, il existe deux risques distincts :

- Prévoyance (maintien de salaire des agents en cas d'arrêt maladie),
- Santé (ou mutuelle- remboursement des frais de santé : médicaments, hospitalisation, optique, dentaire...)

À compter du 1^{er} janvier 2026, la participation employeur pour le risque « Santé » devient obligatoire pour un montant minimum de 15€ par mois et par agent.

Les employeurs ont le choix entre :

- La convention de participation proposée par le CDG,
- Une convention de participation mise en place par l'employeur,
- La labellisation.

La convention de participation est un contrat collectif souscrit par l'employeur et proposé aux agents alors que dans le système de labellisation l'agent souscrit un contrat labellisé de son choix.

La Commune de Condezaygues a déjà mis en place, depuis 2012, une participation employeur pour montant de 28€ par mois/agent avec le choix de la labellisation.

Toutefois, après concertation avec les agents et comparaison des différentes garanties, la convention de participation proposée par la CDG 47 offre de meilleures garanties avec un prix avantageux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à la convention de participation pour le risque Santé, conclue entre le CDG 47 et la MNT, avec effet au 1^{er} janvier 2026 et de continuer à verser une participation financière de 28€/mois/agent. Dans un but d'intérêt social, il est également proposé de moduler cette participation en prenant en compte la situation familiale des agents et de rajouter une participation de 16€/mois/par enfant à charge.

Accord à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

13. QUESTIONS DIVERSES

- Date Vœux : Dimanche 18 Janvier 2026.

- Travaux Voirie : Avenue de Villeneuve (Direction Libos) : 35 373 €.

3 devis ont également été validés pour refaire 3 entrées (Av de Villeneuve-Direction Villeneuve) :

- « 34 Av de Villeneuve » : 1 144.80€
- « Pneu 2000 » : 1 327.80€
- « Halle Fermière » : 1 974€
-

- Travaux Route du Pètre : achevés pour 62 366.65 €.

- Parcours Santé : Solde Subventions récupérées :

- Département : 6000 €.
- ANS : 25 345 €.

- Travaux toiture église : 7098 € démoussage et changement des tuiles cassées, 6 M3 de mousses !

- Nettoyage et traitement Murs Mairie 1200,76 €.
- DECI : Défense Incendie :
 - Installation de 5 bornes incendie : 19 782.07 €
 - 40 645,88 € pour l'installation d'une cuve de 60 000 litres avec un coût de 688 € de remplissage par les pompiers.
- Marquage au sol refait avec laque pour 4770 €.
- Arbres à tailler (34 arbres) à Cazals Redouns : un devis a été réalisé : 8 870 €. Toutefois, certains élagages seront réalisés par les employés de mairie ainsi que le broyage, la facture sera réduite en conséquence.
- Elections Municipales Dimanche 15 mars 2026 (et 22 Mars 2026, si 2^{ème} tour nécessaire).
- Route de Chayres : Méthaniers qui passent sur cette voie communale.
- Frais de garde canin : 240 € de pension canine pour le chien d'une administrée lors de son hospitalisation d'urgence.
- Chemin Rural de « Pautard » : Alain Lafon souhaiterait récupérer une partie du chemin rural qui rentre dans sa ferme mais il concerne également Mme Lagarde, qui a une autre sortie.
Pour le principe, M Le Maire souhaite l'accord écrit de Mme Lagarde et qu'elle garde une servitude de passage.
Tout sera à la charge du demandeur (Bornage, acte notarié, enquête publique).
- M. El Harouchy souhaiterait vendre son bâtiment et prendre sa retraite. Il aimeraient que son bâtiment reste Pôle de Santé et que la commune s'engage pour aider au rachat mais notre commune n'en a pas la compétence.

Fin du Conseil Municipal à 22h28.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

D 2025-15 Rapport d'activité des services de Fumel Vallée du Lot- Année 2024,

D 2025-16 Rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Fumel Vallée du Lot- Année 2024,

D 2025-17 Fumel Vallée du Lot - Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes,

D 2025-18 Rapport annuel 2024 sur le prix de l'eau et la qualité des services,

D 2025-19 Subvention à l'association Culture et Loisirs de Condezaygues dans le cadre de la Fête de la Musique 2025,

D 2025-20 Subvention à l'association Agglomération Fumel-Bugauhsen dans le cadre des festivités des 50 ans du jumelage,

D2025-21 Location salle du Vieux Chêne pour l'activité yoga dirigée par Mme Christiane Fatoux-Roussel - Année 2025-2026,

D2025-22 Appel à la libération du journaliste lot-et-garonnais, Christophe Gleizes,

D2025-23 Défense de la chasse régionale à haute valeur patrimoniale et culturelle de la palombe aux pantes dans le département de Lot-et-Garonne,

D2025-24 Adhésion aux dispositifs de médiations mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne (CDG 47),

D2025-25 Détermination du mode de participation à la couverture du risque « santé » et du montant de participation.

La secrétaire de séance,
Mme Viviane BONNIFON



Le Maire,
M. Éric GRASSET

